

# COMPRENDRE LES MÉTIERS ET LES INSTANCES

Des femmes et des hommes  
au service de l'éducation,  
de la recherche et des étudiant·es

## 1. PERSONNELS ENSEIGNANTS

Ils-elles assurent l'enseignement des élèves ou des étudiant·es.

- PE : professeur·es des écoles (maternelle et élémentaire)
- Instituteur·rices : ancien corps en voie d'extinction
- Professeur·es du second degré : collèges et lycées (certifié·es, agrégé·es, PLP, EPS...)
- Enseignant·es de l'enseignement supérieur : universités et grandes écoles



## 2. PERSONNELS D'ÉDUCATION

Ils-elles accompagnent les élèves dans leur parcours scolaire.

- CPE : conseiller·ères principal·es d'éducation
- AED : assistant·es d'éducation
- AESH : accompagnant·es des élèves en situation de handicap



## 3. PERSONNELS D'ACCOMPAGNEMENT

Ils-elles apportent une expertise spécifique.

- Psy-EN : psychologues de l'éducation nationale
- Infirmier·ères scolaires
- Assistant·es de service social
- Médecin de l'éducation nationale



## 4. PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Ils-elles assurent le fonctionnement administratif des établissements et des services.

- ADJAENES : adjoint·es administratif·ves de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Catégorie C
- SAENES : secrétaire·s administratif·ves de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Catégorie B
- AAE : attaché·es d'administration de l'État - Catégorie A



## 5. PERSONNELS D'ENCADREMENT

Ils-elles assurent la direction et le pilotage.

- Proviseur ou proviseur adjoint
- Principal ou principal adjoint
- Directeur d'établissement régional d'enseignement adapté (EREA)
- Directeur d'école régionale du 1<sup>er</sup> degré (ERP)
- Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Directeur·et directeur adjoint d'une unité pédagogique régionale des services pénitentiaires



## 6. GIP VIA PRO

Le GIP Via Pro accompagne les parcours professionnels tout au long de la vie.

- Information, conseil et orientation
- Validation des acquis de l'expérience
- Reconversion et évolution professionnelle
- Accompagnement individualisé



## 7. CROUS

Le CROUS est le service de la vie étudiante.

- Bourses
- Logement
- Restauration
- Aides sociales et culturelles



## 8. PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (ESR)

Ils-elles contribuent à l'enseignement supérieur, à la recherche, à la documentation et au fonctionnement des universités.

- ITRF : ingénieur·es et personnels techniques de recherche et de formation
- BIB : personnels des bibliothèques universitaires
- Enseignant·es-chercheur·es : maîtres de conférences et professeur·es des universités



## 9. PERSONNELS DE JEUNESSE ET SPORTS

Ils-elles contribuent à l'éducation, à l'engagement des jeunes, au développement de la vie associative et à la promotion des activités physiques et sportives.

- Conseiller·ères d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)
- Professeur·es de sport
- Inspecteur·rices de la jeunesse et des sports
- Personnels administratifs et techniques des services Jeunesse et Sports



## LES PRINCIPALES INSTANCES : LEUR RÔLE ET LEUR COMPOSITION

### CSA – Comité Social d'Administration

Le CSA est l'instance qui traite des questions collectives : organisation du travail, conditions de travail, santé et sécurité, effectifs, réformes ou projets de l'administration.



→ Son rôle : faire entendre la voix des personnels sur tout ce qui concerne leur quotidien au travail.

### CAPA – Commission Administrative Paritaire Académique

La CAPA concerne les personnels titulaires à l'échelle de l'académie.



→ Son rôle : examiner certaines situations individuelles (recours, sanctions disciplinaires, litiges de carrière, etc.).

### CAPD – Commission Administrative Paritaire Départementale

La CAPD est l'équivalent de la CAPA pour les professeur·es des écoles et instituteur·rices au niveau départemental.



→ Son rôle : défendre les droits des personnels du premier degré dans les situations individuelles.

### CCP – Commission Consultative Paritaire

La CCP représente les agent·es contractuel·es.



→ Son rôle : être consulté·e sur les situations individuelles des contractuel·es (licenciement, sanctions, recours, conditions d'emploi...).

### CPE – Commission Paritaire d'Établissement

Présente dans les universités et établissements d'enseignement supérieur.



→ Son rôle : examiner les questions liées à la carrière et aux parcours professionnels des personnels BIATSS-ITRF au sein de l'établissement.

### Pourquoi ces instances sont essentielles ?

- ✓ Elles défendent les droits des personnels.
- ✓ Elles veillent à l'équité et à la transparence.
- ✓ Elles améliorent les conditions de travail.
- ✓ Elles participent aux décisions qui nous concernent.

S'informer, participer, se faire entendre : c'est agir pour nos droits collectifs !



Ensemble, faisons vivre le dialogue social et construisons un service public de qualité !